LES VICTOIRES ET LES AVANCÉES de la Confédération paysanne

Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE

NOTRE SYNDICAT : UN OUTIL DE LUTTE ET DE DÉFENSE

La Confédération paysanne est un syndicat agricole. Son objet social est centré autour de la défense des paysans avec pour objectif des paysans nombreux dans des campagnes vivantes. Son projet politique est résumé dans les 10 principes de l'agriculture paysanne. Son rôle politique est double : dénoncer et proposer. La Conf' dénonce de manière parfois virulente et radicale l'industrialisation de l'agriculture, les politiques publiques en agriculture et le comportement de certains acteurs économiques. Mais le projet de la Conf' est solide, sérieux, argumenté et documenté, cela permet à la Conf' d'être systématiquement dans une démarche de revendication et de proposition. Démarche qui paye car, nous allons le voir, sur des sujets aussi divers que les pesticides, les aides ovines, les questions sanitaires, les victoires syndicales de la Conf' sont nombreuses et profitent à tous les paysans.

CE QUI N'AURAIT PAS ÉTÉ POSSIBLE SANS LA CONF'

1.REPRÉSENTATIVITÉ 5
Gagner le droit d'exister et de défendre les paysans

2.SANITAIRE 6
Pour la prise en compte des productions fermières

3.PRODUCTIONS ANIMALES 8
Pour des élevages à taille humaine

4.POLITIQUES AGRICOLES 10
Contre les politiques d'exclusion

5.SEMENCES ET OGM 12
Pour le droit des paysans à l'autonomie

6.SOCIAL 14
Pour une reconnaissance des paysans et des paysannes,
de TOUteS les paysannes et paysans

7.FONCIER 16
Du foncier pour tous les paysans

8.INSTALLATION 17
Pluralisme syndical et reconnaissance
de tous les parcours à l'installation

9.FRUITS ET LÉGUMES 18

10.INTERNATIONAL 19
le monde n'est pas une marchandise

REPRÉSENTATIVITÉ
GAGNER LE DROIT D'EXISTER ET DE DÉFENDRE LES PAYSANS DANS LES INTERPROFESSIONS

2014

- **Au CNIEL**, l'interprofession laitière emblématique de nos luttes.

2014

- **À Interbev**, interprofession du bétail et de la viande.
- **À Interfel**, interprofession des fruits et légumes.

2016

- **À Anicap**, interprofession de la filière caprine.

2018

- **À Inter Api**, interprofession de la filière apicole.
- **À ANVOL,** interprofession de la filière volaille de chair.

SANITAIRE
POUR LA PRISE EN COMPTE DES PRODUCTIONS FERMIÈRES

NOUS AVONS GAGNÉ

INFLUENZA AVIAIRE

DÉBUT 2017

- **Reconnaissance des spécificités des élevages autarciques en circuits courts** en matière de mesures de biosécurité, de mesures d'abattage préventif et d'indemnisation. Le guide de biosécurité pour les petits élevages de volailles, rédigé par la Conf', s'il est validé sera l'aboutissement de cet effort.
- **Reconnaissance du moindre danger des élevages autarciques** et exclusion de ceux-ci des mesures d'abattage pendant une certaine période.
- **Reconnaissance de l'importance du facteur « transport d'animaux vivants »** et par là du rôle de la filière organisée dans la démultiplication des foyers d'influenza aviaire.

MAI 2017

- **Pour les petites fermes en canards et oies** (moins de 3200 canards sur parcours) possibilité de demander la dérogation et de ne pas enfermer les animaux pendant la période à risque : défense du plein air.

JUIN 2017

- **Abandon du projet d'audit biosécurité obligatoire en palmipèdes gras :** pas de contrôle de l'interprofession sur les mesures de biosécurité.

VOIX MÂLE

OCTOBRE 2014

- **Abandon dans la loi d'avenir de l'obligation de certification des reproducteurs males.**

FCO

JANVIER 2018

- **Abandon de la vaccination obligatoire contre le sérotype 4.**

TUBERCULOSE

AOÛT 2014

- **Adoption d'un protocole d'abattage partiel du troupeau** et non pas abattage total dans toutes les situations.

NOUS AVONS FAIT AVANCER

ECOANTIBIO

MARS 2017

■ **Insertion d'une priorité de travail sur la sécurisation juridique des médecines « alternatives »** dans Ecoantibio 2.

GOUVERNANCE SANITAIRE

■ **La Conf' a réussi à mettre au débat les problèmes posés par la révision de la gouvernance sanitaire.**

JANVIER 2018

■ **Le gouvernement œuvre pour le déclassement de la FCO** eut égard au faible impact clinique sur les animaux.

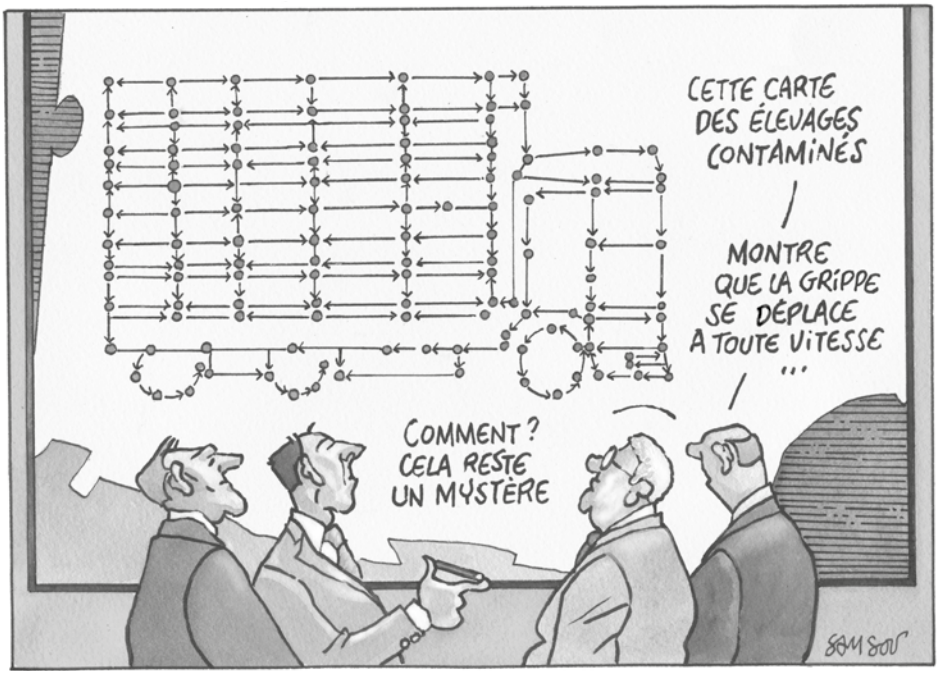

PRODUCTIONS ANIMALES
POUR DES ÉLEVAGES À TAILLE HUMAINE

NOUS AVONS GAGNÉ

LAIT DE VACHE

- **Le CNIEL engage un travail sur l'utilisation des huiles essentielles et plantes dans la gestion des mammites.** Intégration d'un nouvel axe dans le plan Ecoantibio sur l'utilisation des huiles essentielles et plantes (Axe 1 : Développer les mesures de prévention des maladies infectieuses et faciliter le recours aux traitements alternatifs).
- **Le bonus pour l'aide à la réduction de la production laitière** uniquement sur les 5 premiers %, pour éviter une incitation trop forte à la cessation d'activité laitière.
- **Une aide à la trésorerie forfaitaire (1000 €)** et non proportionnelle aux éleveurs laitiers en difficulté.
- **L'interdiction de la marchandisation des contrats dans la loi Sapin II**.
- **Le recul de Lactalis suite à ces menaces d'arrêt de collecte dans les Vosges** quant à sa volonté de passer à un seuil minimum de 500 litres tous les deux jours pour le ramassage du tank.

APICULTURE

2016

- **Interdiction des néonicotinoïdes dans la loi Biodiversité**, malgré des dérogations possibles encore jusqu'en 2020.

PETITS RUMINANTS

2017

- **Rétropolation de l'aide ovine de base (2016)**, empêchant l'exclusion de 400 éleveurs ovins et de l'aide ovine totale.
- **Maintien de la majoration « vente directe ».**
- **Remboursement des pénalités de 8 dossiers** sur l'identification électronique.
- **Arrêt des sanctions en cascade sur l'ICHN** en cas de non-conformité d'identification (pas de boucle électronique).

VIANDE BOVINE

- **Ouverture d'une ligne budgétaire Veau bio à la section Veaux d'Interbev** de 10 000 € : première historique.

ABATTOIRS

- **Autorisation de l'abattage à la ferme des bovins, porcins et équins non transportables.**

NOUS AVONS FAIT AVANCER

LAIT DE VACHE

- **Le mot « régulation » est remis à l'ordre du jour**, bien qu'aucun dispositif de prévention des crises n'ait été mis en place pour l'avenir. Renforcement du front commun ECVC/EMB au niveau européen.
- **L'idée d'OP transversale fait son chemin** et est reprise par les rapports sur le sujet mais aussi par la Région Bretagne.
- **Le CNIEL engage un travail sur l'utilisation des huiles essentielles et plantes dans la gestion des mammites.**
- **Des plaintes en départements contre les industriels laitiers** sont en cours d'instruction par les procureurs.
- **Le CNIEL a mis en place une Commission Information aux professionnels.** La Conf' a porté cette revendication de longue date : les actions du CNIEL doivent être connues et reconnues par les paysans sur le terrain. Ils seront ainsi à même de juger si ces dernières servent ou non leurs intérêts, alors qu'ils en financent une grande partie.

PRÉDATION

2017-2018

- **Malgré un plan très défavorable, création du groupe ours** suite aux actions de la Conf' (occupation de la DREAL à Toulouse et blocage du péage de Pamiers)

LOUPS

- **Mise en place en 2015 de la brigade d'intervention « loup »** à l'ONCFS permettant d'éliminer des loups de manière ciblés en situation d'attaques sur des troupeaux.
- **Accélération du paiement des indemnisations s**uite à l'action des Tuileries en décembre 2016.

DANS LE CADRE DU PLAN LOUP 2018-2023 :

- **Valorisation en cours des pertes indirectes** (stress, perte de lait, avortements...) pour les petits troupeaux et troupeaux laitiers.
- **Création de brigades de bergers d'appui.**

POLITIQUES AGRICOLES
CONTRE LES LOGIQUES D'EXCLUSION

La PAC actuelle est loin d'être parfaite. Elle serait pire sans un énorme travail de la Conf' pour éviter que l'agriculture prédatrice industrielle n'accapare les aides et continue à exclure les petites fermes.

NOUS AVONS GAGNÉ

PAC 2015 :

- **La majoration des aides sur les 52 premiers hectares.**
- **La mise en place d'un plafond sur l'aide aux vaches laitières.**
- **La modification du plancher de 10 vaches à 10 UGB.**
- **La dégressivité de l'aide bovin allaitant et de l'aide ovine.**
- **La mise en place de prime pour les races mixtes.**
- **La convergence des aides entre 2015 et 2019.**
- **La reconnaissance des surfaces pastorales.**
- **La reconnaissance des surfaces en chêne et châtaigne pâturées** avec des productions sous signe de qualité.
- **La mise en place d'une aide aux légumineuses fourragères** liées à l'activité d'élevage.
- **La revalorisation de l'ICHN**, les dérogations au seuil de productivité à 0,05 UGB/ha.
- **La prise en compte de tous les ovins** dans le calcul du chargement pour l'ICHN.
- **La mise en place d'ATR sur les MAEC et aide bio**.
- **La possibilité pour les régions de baisser les planchers des montants des aides** à l'investissement dans le cadre des PCAE obtenue au niveau national.
- **La suppression du plancher de 20 JB pour les aides aux jeunes bovins**.
- **La prise en compte des MAEC dans la revalorisation des DPU** avec intégration des MAEC dans le calcul des références historiques (Conseil d'Etat).

POUR UNE RECONNAISSANCE DES PETITES FERMES

- **Intégration des petites fermes dans les comptes de l'agriculture.**
- **Un sondage qui montre que les citoyens soutiennent les petites fermes.**

RELOCALISATION

MEUNERIE

- **Ralentissement des contrôles et des demandes d'assujettissement à la taxe meuniers** suite à une action conjointe avec la FNAB et le RSP.

PRODUITS FERMIERS

- **Appui et suivi du travail porté par Casgiu casanu pour maintenir l'appellation « fermier »** à un produit réalisé entièrement sur l'exploitation.

NOUS AVONS FAIT AVANCER

POUR UNE RECONNAISSANCE DES PETITES FERMES

■ **Les petites fermes commencent à avoir une place dans les discussions politiques, et dans certains textes législatifs.** Règlement européen sur la PAC qui pour la première fois reconnaît les petits exploitants et met en place la possibilité d'une aide que la France n'a pas retenue.

■ **Certaines régions ont introduit, dans leur programme de développement rural régional (PDRR), des mesures en faveur des petites fermes** (aides au démarrage des petites exploitations, seuils minimums d'investissement).

MONTAGNE : PRENDRE EN COMPTE TOUTES LES DIMENSIONS AGRICOLES

■ **Prise en compte des spécificités de la montagne :** étude des productions hors pastorales, l'ICHN, les surfaces peu productives.

ALIMENTATION

2014

■ **Travail au sein du CNA sur la définition de « politique alimentaire »**, insérée dans la Loi d'avenir, qui doit permettre « d'assurer à la population l'accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique ».

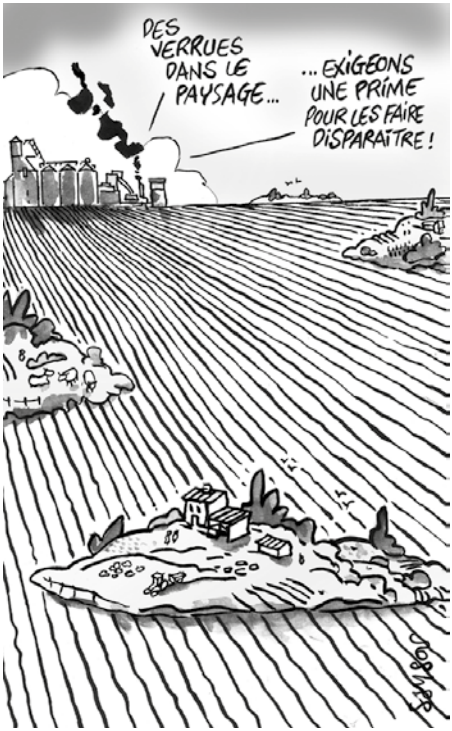

SEMENCES ET OGM
POUR LE DROIT DES PAYSANS À L'AUTONOMIE

NOUS AVONS GAGNÉ

2013
- **Avis du HCB exigeant la fin de l'expérimentation peupliers transgéniques** de l'INRA.

FÉVRIER 2014
- **Loi d'interdiction des cultures de maïs OGM sur le territoire français**.

MARS 2014
- **Interdiction de saisies de contrefaçon de semences de ferme et des produits issus de leur récolte**, suite à l'occupation du GNIS.
- **Décision européenne d'organiser avec les États volontaires** une expérimentation officielle de production et commercialisation de semences de matériel (variétés) hétérogènes. Expérimentation démarrée en France en 2016.

JUIN 2014
- **Suppression de la délégation accordée au GNIS** pour le contrôle des petits producteurs vendeurs de semences et plants sur les marchés de plein vent ; les contrôles ont peu à peu cessé par la suite, malgré l'illégalité persistante des ventes de plants.

OCTOBRE 2014
- **Annulation de la protection d'un brevet en cas de présence fortuite** ou accidentelle d'une information génétique dans des semences brevetées.

OCTOBRE 2014
- **Droit des paysans d'échanger leurs semences** (hors variétés protégées par un COV) dans le cadre d'un même GIEE.

2015
- **Programme européen pour la conservation des ressources génétiques** (végétales et animales) à la ferme.

2016
- **Retrait du TIRPAA du programme d'organisation mondiale de la biopiraterie** des semences paysannes DivSeek.

JUILLET 2016
- **Droit des paysans d'échanger leurs semences** (hors variétés protégées par un COV), sans restriction.
- **Interdiction de breveter les produits issus de procédés essentiellement biologiques**, les éléments qui les constituent et les informations génétiques qu'ils contiennent.
- **Annulation de l'extension de la protection d'un brevet** à des produits issus de procédés essentiellement biologiques.

NOVEMBRE 2016
- **Décision de la Commission européenne** sur l'interdiction des brevets sur les produits issus de procédés essentiellement biologiques.

MARS 2017

■ **Dérogation aux règles standards de commercialisation** pour la diffusion de quantités appropriées de matériel de multiplication et de plantes fruitières afin notamment de contribuer à la préservation de la diversité génétique.

NOUS AVONS FAIT AVANCER

JUIN 2013

■ **Recommandation du CEES du HCB sur la Propriété intellectuelle** qui servira de référence aux lois favorables aux droits des paysans votées par la suite.

OCTOBRE 2016

■ **Saisie de la Cour de Justice Européenne par le Conseil d'État** sur le statut juridique des VrTH et des nouveaux « OGM cachés », notamment ceux issus des nouvelles techniques OGM dites « NBT ».

OCTOBRE ET NOVEMBRE 2016

■ **Reconnaissance officielle de la conservation et de la gestion dynamique** in situ à la ferme et des droits des agriculteurs associés à ces activités.

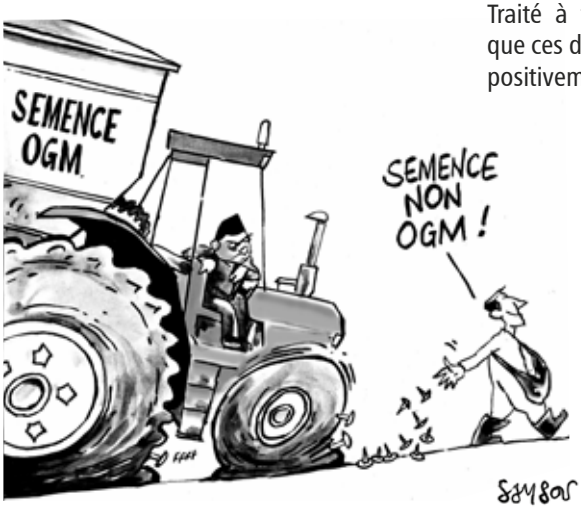

NOVEMBRE 2017

■ **Nombreuses résolutions du TIRPAA favorables au respect des droits des agriculteurs** : création d'un groupe d'experts sur les droits des agriculteurs, avec la participation de représentants des agriculteurs, chargé de faire des propositions pour promouvoir la concrétisation des droits des agriculteurs. Mise à l'ordre du jour du prochain organe directeur (2019) d'une évaluation des incidences de l'utilisation de l'« information génétique numérique » sur les ressources génétiques pour les objectifs du Traité (contournement du partage des avantages et brevets sur les traits natifs). Blocage de l'extension du système multilatéral du Traité à toutes les espèces cultivées tant que ces deux questions ne sont pas résolues positivement.

SOCIAL

POUR UNE RECONNAISSANCE DES PAYSANS ET DES PAYSANNES, DE TOUT·E·S LES PAYSANNES ET PAYSANS

NOUS AVONS GAGNÉ

DÉBUT 2016

- **Suppression de l'assiette minimum de l'assurance maladie (Amexa)**.

JANVIER 2016

- **Instauration du nouveau régime fiscal micro-BA** à la place du Bénéfice agricole forfaitaire (BAF) : plus souple, plus ouvert, évolutif, accueillant.

OCTOBRE 2016

- **Instauration de l'activité minimale d'assujettissement (**AMA) avec reconnaissance sociale des activités de transformation et de commercialisation, et instauration du critère du nombre d'heures.
- **Reconnaissance des cotisants de solidarité** dans le registre des actifs agricoles.

NOVEMBRE 2014

- **Instauration des indemnités journalières maladies pour les paysan·ne·s.**
- **Création dans la loi de la possibilité d'employer des taux progressifs** selon le revenu dégagé pour les cotisations (reconnue pour la retraite complémentaire obligatoire - RCO) même si ce n'est pas encore appliqué.

PLAN D'URGENCE

OCTOBRE 2016

- **Les critères d'éligibilité se rapprochent de la notion de revenu avec le critère de baisse d'EBE**. Les critères taux d'endettement et taux de spécialisation ont été supprimés dans le plan Valls d'octobre 2016.
- **Un volet social a été intégré au plan d'urgence, reprenant un certain nombre de nos revendications :** faciliter l'accès à la prime d'activité pour les paysans, financer une aide au remplacement temporaire pour les agriculteurs en burn-out (pour les aider à souffler).

OCTOBRE 2016

- **L'extension de la prise en charge des intérêts des prêts palliant aux retards de versement des aides PAC aux ATR et MAEC.**

NOUS AVONS FAIT AVANCER

DROIT AU REVENU

PREMIER SEMESTRE 2018

■ **Une loi sur le revenu des paysans,** avec la prise en compte des coûts de revient dans la fixation des prix des contrats.

PAYSANS DE LA MER

■ **La Confédération paysanne s'est ouverte aux paysans de la mer.** L'association AOP moules du Mont-Saint-Michel a adhéré à la Conf' 35.

FONCIER
DU FONCIER POUR TOUS LES PAYSANS

NOUS AVONS GAGNÉ

2013-2014

- **Transparence obtenue des Safer sur l'information foncière** et en particulier les déclarations d'intention d'aliéner (DIA).

OCTOBRE 2014

- **Abandon de la généralisation des clauses environnementales** dans les baux ruraux dans la loi d'avenir.
- **Nécessité d'un avis contraignant de la Commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)** pour une emprise sur des terres en AOP.

2017

- **Entrée de la Confédération paysanne dans les conseils d'administration des Safer.**

JANVIER 2018

- **Abandon, annoncé par Edouard Philippe de la construction de l'aéroport à Notre Dame des Landes.**

NOUS AVONS FAIT AVANCER

2014

- **Création de dispositifs visant à contrôler les opérations foncières** de démembrement de la propriété, de transfert de parts sociales et montages sociétaires : en cours.

INSTALLATION
PLURALISME SYNDICAL ET RECONNAISSANCE DE TOUS LES PARCOURS À L'INSTALLATION

NOUS AVONS GAGNÉ

2014

- **Rénovation du parcours à l'installation :** refonte des cahiers des charges des PAI, stage 21h et CEPPP, pluralité des structures, reconnaissance de l'installation progressive, des hors cadres familiaux, de l'agroécologie et de la valeur ajoutée, synonyme d'emplois.
- **Mise en place d'un CNIT et de CRIT :** des espoirs sur la fin de la co-gestion JA/ministère sur l'installation.

2015

- **La mobilisation de la Conf' contre la nécessité d'avoir la capacité professionnelle** pour avoir la revalorisation des DPB spécifique aux nouveaux entrants en agriculture a permis de faire sauter ces critères qui étaient profondément discriminatoires.
- **Dans la mise en place de l'AITA**, qui remplace le PIDIL, insistance pour la possibilité d'avoir plusieurs organismes agréés pour la mise en place des différents volets, pour la possibilité de financer des diagnostics transmission, pour ouvrir le plus possible ces dispositifs à l'ensemble des candidats à l'installation sans critères de restriction.
- **La mise en place de modulations de la DJA** en faveur de l'emploi paysan et de l'agroécologie avec l'introduction de trois critères : « Hors cadre familial » « Agroécologie » et « Création d'emploi et de valeur ajouté ».

2016

- **La candidature InPACT (**Fadear/MRJC/Civam) pour l'animation et la communication des PAI, ainsi que la formation des conseillers PAI a permis de laisser une place importante à ces associations dans la gestion des formations des conseillers Point Accueil Installation.
- **Indicateurs de suivi de l'installation :** mobilisation pour que les indicateurs des départements puissent être compilés au niveau national (fort enjeux pour l'obtention de ces données).

2017

- **De la même façon, la candidature commune d'InPACT** (Fadear/Civam/Terre de liens/Inter-AFOG) au projet d'animation de la transmission a permis de récupérer une partie de l'enveloppe dédiée à ce projet pour l'animation nationale des questions de transmission.
- **Mise en place d'un début de politique nationale de la transmission.** Cette revendication de la Conf' de longue date, promise au moment des Assises de l'installation, commence à prendre corps avec la nouvelle politique de financement, l'AITA.

FRUITS ET LÉGUMES

NOUS AVONS FAIT AVANCER

FIN 2017

■ **Démarrage des travaux sur les PNPP au sein du CTIFL** et prise en compte des PNPP dans les alternatives aux pesticides dans le plan de filière d'Interfel : première historique !

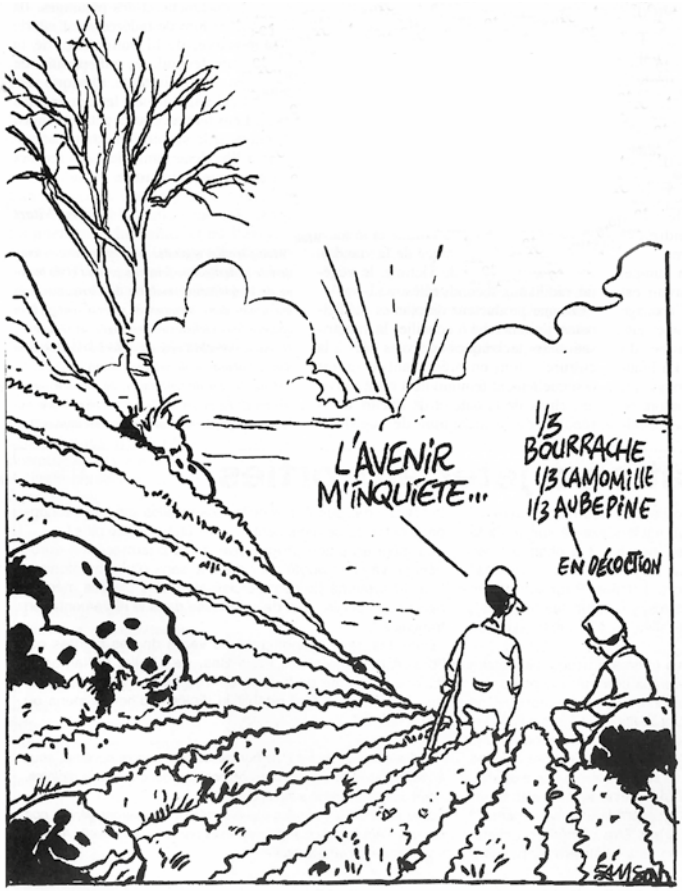

INTERNATIONAL
LE MONDE N'EST PAS UNE MARCHANDISE

NOUS AVONS FAIT AVANCER

LES ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE (ALE)

■ **La Conf' a mis l'agriculture au centre des débat sur les accords de libre-échange.** Cela a amené Interbev à se déterminer contre ces accords.

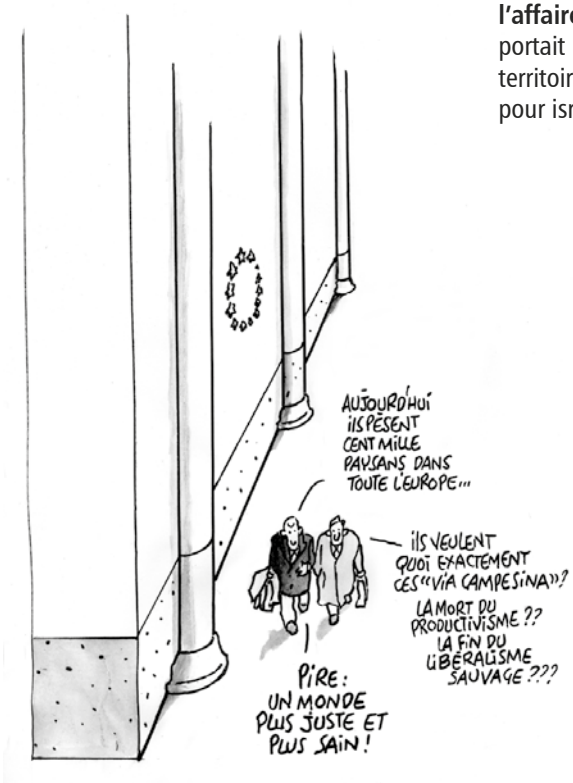

POUR UNE JUSTICE MONDIALE

■ **La Conf' et nos relais européens (ECVC) et mondiaux (La Via Campesina)** a pesé sur le débat sur l'accaparement des terres et sur le débat sur le droit des paysan·ne·s.

■ **La Conf' a gagné également dans l'affaire agrexco** une entreprise qui importait illégalement des produits issus des territoires palestiniens en les faisant passer pour israéliens.